



Réunion de secteur 2023 - Octobre 2023

Secteur A « Chapèze centre »

SUJET	REPONSE
	<p>Grâce aux réunions de quartier, il y a une connexion avec les habitants et cela permet d'engager des politiques publiques.</p> <p>les élus se recentrent sur les attentes des habitants - ex. réalisation du chemin des Mûriers, aires de jeux</p> <p>Les finances publiques des collectivités sont préoccupantes et les mettent en grande difficulté.</p> <p>La commune est une strate qui souffre et cela va s'aggraver s'il n'y a pas de levier pour les élus de proximité</p> <p>La situation est très compliquée - par exemple la facture de l'énergie augmente et pas de bouclier pour les communes</p>
<p>Circulation : Chemin de Montellier et route de la Croix manquent de visibilité</p>	<p>Nous allons vérifier s'il y a des options possibles</p>
<p>Circulation : Stationnement sur les nouveaux lotissements difficiles</p>	<p>Ces dernières années en raison du RNU (Règlement National d'Urbanisme) des constructions ont vu le jour sans être imposées par des règles comme celle du stationnement. Depuis la mise en place du PLU (Plan local d'urbanisme), ces contraintes sont maintenant prises en compte.</p> <p>Voir si nous avons d'autres solutions</p> <p>Nous allons rappeler les règles de stationnement dans le bulletin.</p>

<p><u>Circulation :</u></p> <p>Chemin du lotissement - est-il possible de mettre un stop en sortie du lotissement ?</p>	<p>Le lotissement est privé et donc le chemin aussi. Nous allons écrire à la copropriété pour demander la mise en place d'un stop.</p>
<p><u>Incivilité :</u> bruit, hurlements (impasse de la Combette) depuis 2 à 3 ans toutes les fins de semaine en été</p>	<p>Il ne faut pas se faire justice soit même, mais composer le 17, les gendarmes demandent à être informés. En-dehors des heures ouvrables, les appels sont transférés à Grenoble et ensuite renvoyés vers les gendarmes de Bourgoin.</p>
<p><u>Transport en commun ligne N°9</u></p>	<p>Ruban ligne Saint-Savin à Bourgoin-Jallieu = résultat d'un long travail de Mr le Maire avec la CAPI Faire remonter pour que la CAPI ajuste son plan de transport. Si cette ligne n'est pas utilisée par les habitants, elle ne pourra pas être maintenue.</p>
<p><u>Problème de fauchage dans nos chemins</u></p>	<p>Il y a 3 passes/an. 1 passe de sécurité : fauche raisonnée 2e passe : juillet/août (Pour la partie ambroisie, la commune est accompagnée afin de déterminer la meilleure période de coupe.) La dernière coupe se fait au lamier : élagage au 23/10 Le tracteur/élagueuse est trop gros pour des chemins de petite taille. C'est compliqué. En 2024, nous allons prévoir son remplacement par du matériel plus adapté à notre village. Quand la commune n'est pas propriétaire, elle ne peut pas intervenir. La mairie ne peut pas se substituer, à l'exception de courriers pour enjoindre la personne à le faire.</p>